Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_15-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

Le six mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian COLLIOU, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Catherine LAMOUR a été désigné secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
27.02.2026	09.03.2026	18	18	18

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Il sera proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition actuellement appliqués :

TAXES MENAGES	2025	2026
Taxe d'habitation	14,17 %	14,17 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	33,59 %	33,59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,73 %	43,73 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition actuellement appliqués, comme mentionnés ci-dessus.

Le Maire
Christian COLLIOU

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260306-2026_01_15-DE